

Conférence de presse de M. Jacques Chirac, Président de la République, notamment sur la situation au Proche-Orient et au Darfour soudanais, le dossier du nucléaire iranien, l'aide au développement et sur la protection de l'environnement, à New York le 19 septembre 2006.

Mesdames, Messieurs,

Je suis venu à l'Assemblée générale pour affirmer, ce qui ne vous étonnera pas, quelques convictions de la France.

Premièrement, l'importance capitale de l'action collective, qui est la meilleure réponse aux crises, quelle qu'en soit la nature, aux conflits, et aussi aux dérives ou aux excès de la mondialisation. Les Nations Unies sont, à l'évidence, l'instrument de cette action collective, l'endroit où s'exerce légitimement cette action de façon efficace. J'ai tenu à rendre un hommage particulier à Kofi ANNAN, au Secrétaire général, qui va quitter ses fonctions, et qui a assumé pendant dix ans cette responsabilité avec beaucoup de dignité, d'efficacité et de qualité. J'ai tenu à lui rendre, au nom de la France, un hommage tout particulier.

Trois points, si vous voulez. D'abord, une action pour la paix. Au Liban, cela passe par le soutien de tous à la mise en oeuvre des décisions du Conseil de sécurité des Nations Unies, et je pense, en particulier, aux résolutions 1559 et 1701, qui forment l'armature à partir de laquelle on peut prévoir, ou escompter, une évolution positive pour ce malheureux pays qui vient, une fois de plus, de payer les conséquences d'initiatives qu'il n'avait pas voulues.

Nous devons également sortir du statu quo au Moyen-Orient. J'ai proposé, pour ma part, compte tenu notamment de la situation dramatique qui est en train de se développer à Gaza, que l'on ne peut laisser se poursuivre sans rien faire, d'avoir une stratégie globale qui passe, d'abord, par une réunion du Quartet. Ce Quartet ayant, comme il en a vocation, à réunir une conférence internationale dans laquelle l'ensemble de la communauté internationale apporterait les garanties qu'elle ait susceptible de donner pour la paix et la stabilité dans la région. A partir d'un accord qui doit être recherché par les deux parties, c'est-à-dire Israël et les Palestiniens.

On voit très bien quelle est la nature de cet accord. Il fut un temps où il y avait un minimum de confiance entre les uns et les autres. Ces temps sont, hélas, disparus. Il faut donc rétablir cette confiance, reprendre le chemin de la paix, sous la houlette et la tutelle des Nations Unies et de la communauté internationale, dans le cadre d'une conférence internationale où seraient définies les garanties assurées par la communauté internationale en faveur de la paix et de la stabilité.

Enfin, c'est la paix au Darfour. Je suis extrêmement inquiet de ce qui se passe dans cette région du monde. Vous savez que nous sommes maintenant à la fin de la saison des pluies, ce qui veut dire que les populations vont de nouveau retrouver la possibilité de se déplacer, et compte tenu de la reprise des bombardements par les autorités soudanaises sur un certain nombre de villages du Darfour, nous allons avoir à nouveau des millions peut-être de déplacés, et des centaines de milliers de victimes, comme nous nous en avons déjà connu. Il est donc tout à fait essentiel que le gouvernement du Soudan accepte qu'une force internationale de l'ONU, de l'ordre de 20 000

hommes, puissent se déployer au Darfour, de façon à assurer le maintien de l'ordre. Il n'est pas vrai que le Soudan réglerait ses problèmes intérieurs, qui sont de plus en plus dramatiques, par le seul usage de la force.

Donc, une action pour la paix. Une action collective face aux enjeux mondiaux : lutte contre la pauvreté, lutte pour la santé, lutte pour l'environnement.

Pour la santé, vous le savez, nous avons créé une contribution de solidarité qui va être effectivement mise en oeuvre à partir de ce soir, puisque c'est aujourd'hui que nous lançons Unitaid. Cela a un double avantage. Cela permet de répondre à un problème fondamental, à une situation où les malades sont au sud, et les médicaments au nord. Cela ne peut pas durer infiniment. Nous aurons donc des moyens importants et supplémentaires, dans le cadre de cette centrale d'achat qui est Unitaid, pour permettre d'apporter les médicaments nécessaires et les systèmes de détection indispensables dans le domaine des trois grandes pandémies : le sida, le paludisme et la tuberculose. Unitaid a une deuxième vocation : c'est d'être, à titre expérimental, un mécanisme de financement innovant.

Nous savons parfaitement que nous ne pourrions pas augmenter les dépenses budgétaires, comme il serait nécessaire, pour assurer le développement, la lutte contre la faim, la lutte pour l'éducation partout dans le monde, la lutte pour l'eau potable et l'assainissement. Nous savons très bien que nous ne pourrions pas assumer ces dépenses de développement par le seul biais du budget des États riches. Cela ne marchera pas. On peut le déplorer. D'où la nécessité de mettre en oeuvre des financements innovants, c'est-à-dire une forme de taxation qui soit assise sur la progression considérable du commerce international et de la richesse mondiale engendrée elle-même par la mondialisation. Unitaid, cette contribution de solidarité que je viens d'évoquer, en dehors de ces acquis propres dans la lutte contre les pandémies est aussi, à mes yeux, un élément essentiel de mise en oeuvre d'une expérience visant à être généralisée dans le cadre de la lutte pour le développement.

Avec les pays fondateurs, que sont le Brésil, la Norvège, le Chili et le Royaume-Uni, en présence du Secrétaire général, M. Kofi ANNAN, et du Président M. N'GUESSO, Président de l'Union africaine, en présence également de quelques grandes associations et fondations, notamment celle très active de l'ancien Président CLINTON, nous nous engageons à cela.

Dernier point, l'environnement qui, nous le voyons bien, est chaque jour d'avantage mal traité, avec toutes les conséquences que cela comporte. Nous n'arriverons pas, là non plus, à maîtriser les problèmes, si on ne se met pas d'accord sur l'après Kyoto. Alors même que certains pays n'appliquent pas le protocole de Kyoto et que d'autres, qui avaient adopté le protocole, le remettent en cause. C'est le cas du Canada. Il faut avoir une organisation et une discipline beaucoup plus forte, d'où la nécessité de créer une organisation des Nations Unies pour l'environnement qui soit à la fois une conscience en matière écologique, mais qui ait aussi les moyens de mettre en oeuvre et de contrôler la mise en oeuvre d'une véritable politique de l'environnement et de l'écologie. J'aurai l'occasion d'y revenir bien entendu.

Enfin, pour être efficace, l'ONU poursuivre sa réforme, qui comporte, notamment, une meilleure représentation des Nations, dans le cadre du Conseil de sécurité. Aussi bien pour ce qui concerne les membres permanents que pour les membres non permanents. Vous savez que la France soutient activement le G4, c'est-à-dire la présence, comme membre permanent, du Japon, de l'Allemagne, de l'Inde et du Brésil, plus un ou deux pays africains devant être choisis par leurs pairs, ainsi qu'une augmentation du nombre des membres non permanents. Il est indispensable d'avoir une représentation qui soit plus représentative de la communauté internationale. Celle-ci ne l'est plus, elle est obsolète.

QUESTION - Vous avez fait une déclaration disant que l'on ne devrait pas demander à l'Iran de suspendre les activités d'uranium, d'enrichissement d'uranium avant les négociations ? Vous avez eu un entretien avec le Président BUSH, qui avec Condoleezza RICE, insistent pour que l'Iran suspende ses activités d'enrichissement d'uranium avant les négociations. Quelle est votre position ?

LE PRESIDENT - Cher Monsieur, il n'y a pas du tout de contradiction. La position de la France est parfaitement cohérente avec celle des Six, c'est-à-dire des trois Européens, des Chinois et

est parfaitement cohérente avec celle des Six, c'est-à-dire des trois Européens, des Chinois et des Russes, et naturellement des Etats-Unis. Elle est la suivante :

Premièrement, il est toujours souhaitable de trouver une solution à une crise par le dialogue. On ne peut pas toujours réussir. Mais il faut privilégier le dialogue. D'où l'idée, que j'ai eu l'occasion de développer déjà, qui est tout à fait cohérente avec celle de nos cinq partenaires, de mettre en place rapidement un ordre du jour sur ce qui pourrait être une négociation. Cette négociation serait entre les Six, conduite par exemple par M. SOLANA, et l'Iran. A l'ouverture de la négociation, je dirais en guise de geste de bonne volonté, les Six décideraient que, jusqu'à la fin de la négociation, ils n'adresseraient pas de demandes au Conseil de sécurité. Donc pas de sanction. La partie iranienne annoncerait que, pendant la durée des négociations, l'Iran interromprait ses activités litigieuses, ses activités d'enrichissement d'uranium.

A la fin de la négociation, ou bien on a réussi, tout le monde est satisfait, les Six ne parlent plus de la résolution 1696, et l'Iran arrête définitivement son enrichissement d'uranium. Ou alors, au contraire, on ne s'est pas entendu et à ce moment là chacun retrouve sa liberté, de part et d'autre.

C'est une solution dont je me suis entretenu ce matin longuement avec le Président des Etats-Unis. Nous sommes tout à fait sur la même ligne dans cette affaire.

QUESTION - J'ai une question spécifique à vous poser sur le Tribunal international, sur l'assassinat de Rafic HARIRI. Est-ce que ce tribunal peut aller jusqu'au plus haut niveau, même si cela implique un chef d'Etat ? Vous êtes-vous assuré auprès des Russes et des Chinois qu'ils avaient le même point de vue que vous sur la question ? Et puisque le tribunal a besoin d'un consensus libanais, avez-vous des préoccupations à ce sujet ? Est-ce que vous craigniez que ce tribunal ne puisse pas agir et que les assassins en sortent indemnes ?

LE PRESIDENT - Il y a eu au Liban, je dirais, une forme de crime contre l'humanité qui s'est traduit par l'assassinat de l'ancien Premier ministre Rafic HARIRI et par une série d'assassinats ou de tentatives d'assassinat ou plusieurs victimes sont mortes et d'autres, notamment une de vos collègues, en sont restées sérieusement handicapées.

On ne peut pas, la communauté internationale ne peut pas, accepter des procédures de cette nature, quels qu'en soient les auteurs. D'où la demande et la décision prise par l'ONU de créer un tribunal international, ou une cour de justice internationale, peu importe le nom, qui aurait pour but de rechercher et de sanctionner les auteurs de ces crimes inacceptables.

C'est le Juge BRAMERTZ qui est chargé par la communauté internationale, c'est-à-dire, par l'ONU, de poursuivre les investigations. Ce qu'il fait avec toute l'indépendance, l'autorité et la compétence qui sont les siennes, qui sont internationalement reconnues. Le gouvernement libanais est en négociation pour les adaptations nécessaires, notamment à sa législation, pour la mise en oeuvre de ce tribunal. Je crois que ce sera fait sans difficulté. Je n'imagine pas qu'on puisse réellement contester une démarche de cette nature. Quant à nos partenaires, je ne sais pas pourquoi vous avez cité les Chinois, qui n'ont pas fait la moindre observation sur ce point. Les Russes à ma connaissance non plus. Je peux vous dire que je reçois pour un dîner de travail le Président POUTINE vendredi. Puisque vous avez un doute, j'aurai l'occasion de le lui faire écarter.

QUESTION - Permettez-moi de revenir sur l'Iran. L'Iran, à plusieurs reprises, a ignoré les offres de coopération. Avez-vous des raisons de penser qu'il est aujourd'hui prêt à collaborer si la menace des sanctions recule, si elle s'estompe avec cette perspective de négociations et combien de temps les Six sont ils prêts à attendre que l'Iran suspende ses activités d'enrichissement de l'uranium ?

LE PRESIDENT - Nous sommes engagés dans la négociation, et donc dans le dialogue. On ne va pas commencer par mettre une limite, à quelques heures près, n'est-ce pas ? C'est le processus que nous avons engagé, je souhaite qu'il arrive à son terme.

QUESTION - Monsieur le Président, il y aurait une réunion jeudi du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient. Il n'y a jamais eu de réunions ministérielles sans déclaration du Président, y aura-t-il une déclaration de la présidence du Conseil ?

LE PRESIDENT - Je n'en ai aucune idée. Il vaudrait mieux que vous le demandiez à la présidence

du Conseil.

QUESTION - Au sujet du Liban, pourquoi avez-vous mis tant de temps avant d'envoyer vos troupes au Liban ? Deuxièmement, est-ce qu'il serait possible de discuter directement avec l'Iran, la Syrie et le Hezbollah pour pouvoir désarmer et avoir enfin la paix ?

LE PRESIDENT - Vous me dites, vous avez hésité à envoyer des soldats français. Ce n'est pas vrai. L'ancienne Finul, il faut bien le dire, obéissait à des règles très peu exigeantes, adaptées d'ailleurs probablement à la mission qui était la sienne.

A partir du moment où on a voulu assumer une mission nouvelle, ou on a décidé le principe d'une Finul rénovée et élargie pour soutenir au sud Liban le déploiement de l'armée libanaise et lui permettre d'assurer son autorité sur la totalité de son territoire, il était indispensable d'obtenir que la Finul ait des règles d'engagement, des règles stratégiques qui soient clairement exprimées. J'ai donc immédiatement pris contact avec le Secrétaire général de l'ONU et avec M. GUEHENO, qui est le Secrétaire général adjoint en charge du Département des opérations de maintien de la paix auprès de l'ONU, en leur disant que j'étais naturellement d'accord pour envoyer des forces françaises, mais qu'il fallait que nous soyons d'accord sur les modalités d'engagement de ces forces, et sur la manière dont elles devraient intervenir, et se protéger, si elles étaient, le cas échéant, d'une façon ou d'une autre, agressées. Je n'allais pas décider dans la précipitation d'envoyer des soldats français sans avoir pris l'assurance qu'ils pourraient normalement se déployer, et se défendre, et agir. Le jour où j'ai eu l'accord du Secrétaire général et du Département des opérations de maintien de la paix, immédiatement, en accord complet avec M. PRODI, car nous étions sans cesse en communication, nous avons décidé d'envoyer nos soldats. Voilà.

Sur votre deuxième point, Il est vrai qu'il n'y a pas de pays et a fortiori pas de démocratie qui n'ait pas l'autorité sur la totalité de son territoire. Il y a donc une incompatibilité fondamentale entre le principe même de l'autorité de l'Etat et l'existence, quelles qu'en soient les raisons, de milices. Ce qui implique que ces problèmes soient réglés, compte tenu de la situation intérieure, par un processus libanais. Je vous remercie.